#### ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

### D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

### AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire de Saint-Laurent-en Gâtines,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 18/01/2021,

# **ARRÊTE**

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	ldentité de l'agent	Date d'avancement
1	PREJEAN JEROME	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

<u>Article 2</u>: Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Saint Laurent en Gâtines, le ...... 2.4.. JUIN 2024 Le Maire,

Le Maire,
o certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
o informe que le présent arrêté peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif d'Orléans,
dans un délai de deux mois à compter, de la
publication du présent arrêté.

